

RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE DES PÊCHES MARITIMES PENDANT L'ANNÉE 1936.

à Monsieur le Président THÉODORE TISSIER, Vice-Président du Conseil d'Etat, Président du
Conseil d'Administration de l'Office Scientifique et Technique des Pêches Maritimes.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre, conformément au statut, un rapport sur le fonctionnement
de l'Office Scientifique et Technique des Pêches Maritimes pendant l'année 1936.

I. — CROISIÈRES DU NAVIRE OCÉANOGRAPHIQUE.

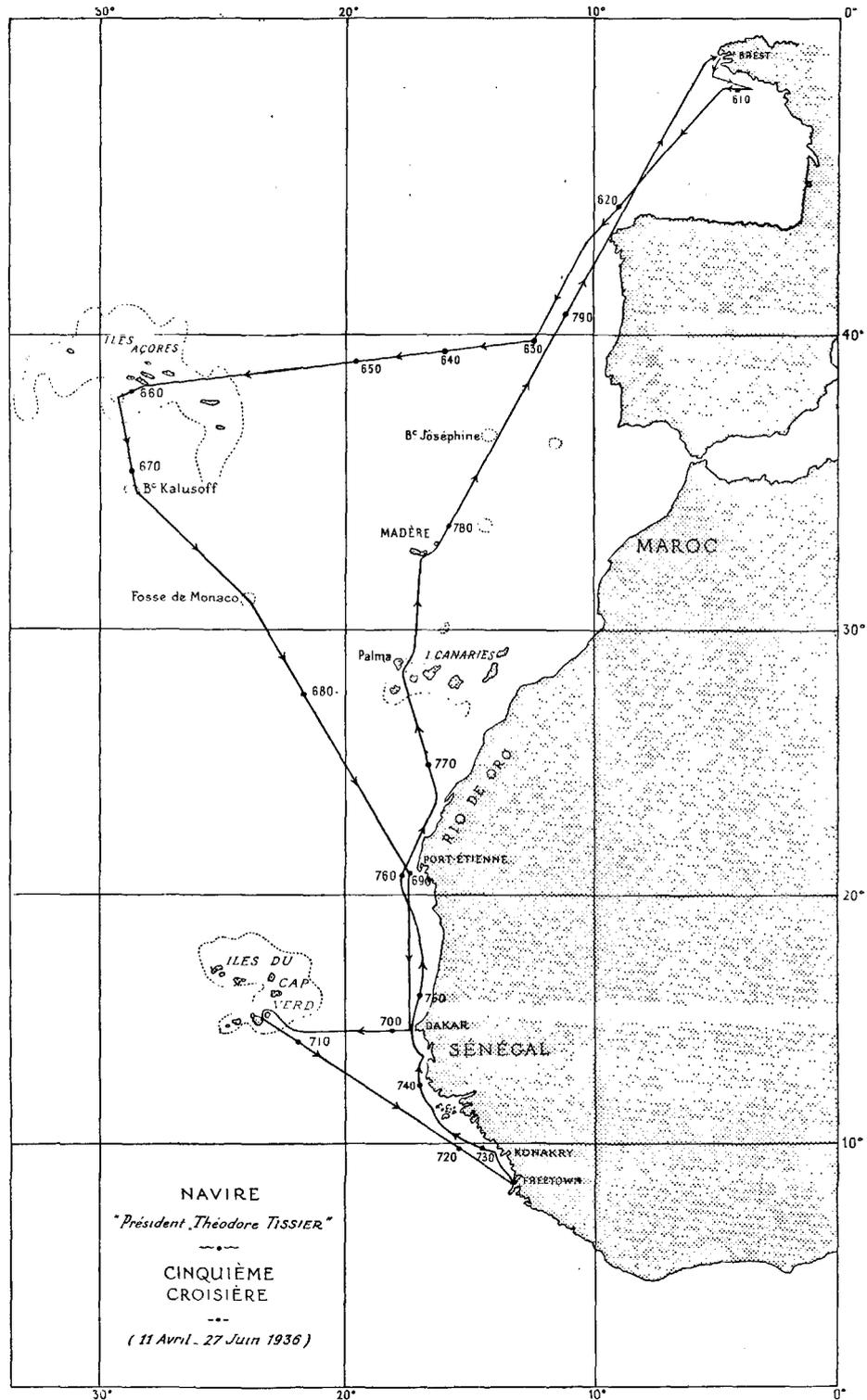
Pendant l'année 1936, le navire de recherches *Président-Théodore-Tissier* a effectué deux
croisières : l'une du 15 avril au 26 juin, l'autre du 20 juillet au 20 septembre. Ces campagnes
représentent les 5° et 6° croisières du navire.

5° Croisière.

(15 avril au 26 juin.)

L'itinéraire de la 5° croisière peut se diviser comme suit :

- 1° De Brest aux Açores (Côte sud de Bretagne jusqu'à Belle-Ile, traversée du Golfe de Gascogne jusqu'à Villano, route au large du Portugal jusqu'au 40° N. et ensuite route directe sur Fayal);
- 2° De Fayal à Dakar (par les Bancs des Açores, de la Princesse Alice, Kalusoff, Cruiser, la Fosse de Monaco et les parages du Banc d'Arguen);
- 3° De Dakar aux Iles du Cap Vert;
- 4° Des Iles du Cap Vert à Freetown (Sierra Leone);
- 5° De Freetown à Dakar par les Iles de Los, Konakry et les parages des Iles Bissagos;
- 6° De Dakar à Madère par Port-Etienne et l'Ile Palma des Iles Canaries;
- 7° De Madère à Brest par le Banc Joséphine et le Cap Villano.



La mission scientifique au cours de cette croisière comprenait en plus de M. le Capitaine de Frégate de réserve BEAUGÉ, commandant le navire, MM. BELLOC, Chef de Mission, DESBROSSES, PRIOL, CADENAT, de l'Office des Pêches maritimes, MM. FONTAINE, FRANÇOIS, HOLLANDE, MANIGAULT et PÉRÈS appartenant à divers laboratoires du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Institut Océanographique.

Au cours de cette croisière environ 200 stations ont été effectuées comportant des opérations d'hydrologie, de récolte de plancton, de dragage et de chalutage.

A. — RECHERCHES HYDROGRAPHIQUES.

Le navire *Président-Théodore-Tissier* a effectué certains relèvements le long du 40° de latitude N. à 120 milles environ de la Côte du Portugal pour préciser la limite de la grande fosse de 5.000 mètres au large de cette côte.

En quittant Fayal, le *Président-Théodore-Tissier* rechercha l'emplacement de la Fosse de Monaco portée sur les cartes marines comme atteignant une profondeur de 6.293 mètres, mais il ne put trouver en aucun endroit une profondeur supérieure à 5.400 mètres; il est probable qu'il y a eu dans cette région profonde de l'Atlantique des modifications lors des phénomènes sismiques qui ont été relevés aux Açores en 1928.

Entre le Banc d'Arguen et Dakar, il fut procédé à l'établissement d'une ligne de sondes dans le voisinage du 18° de longitude. De même d'autres lignes de sondes ont été effectuées entre Dakar et l'Archipel des Iles du Cap Vert et cet Archipel et Freetown.

Le Commandant BEAUGÉ a pu établir une carte de pêche des fonds compris entre la Gambie et la Baie d'Yof au nord de Dakar, c'est-à-dire entre les latitudes 13°30 et 15° N.; cette carte a été établie comme les autres cartes de l'Office des Pêches maritimes à l'échelle de 1/275.000° et sera publiée incessamment.

Le Plateau Continental dans cette région n'est pas marqué d'indentations profondes et présente un contour assez simple.

Dans son trajet de retour, une deuxième ligne de sondes entre Dakar et Port-Étienne fut effectuée parallèlement à la première par 17°30 de longitude. Ces deux lignes de sondes sont de nature à fournir des éléments pour l'élaboration ultérieure d'une nouvelle carte de pêche quand le navire aura l'occasion de retourner dans ces parages.

En faisant route, le *Président-Théodore-Tissier* a effectué des sections hydrographiques entre Port-Étienne et Palma et entre Palma et Funchal. Ces recherches hydrographiques ont été accompagnées d'essais de chalutage et de dragage en vue de déterminer la possibilité d'exploitation de certains fonds sous-marins. D'une façon générale, le Plateau Continental africain est accessible au chalut, particulièrement dans la région placée entre Freetown et les Iles Bissagos. Par contre, la partie est du Banc Joséphine a été reconnue comme impropre à l'exercice des arts traînants.

B. — RECHERCHES HYDROLOGIQUES.

Les observations hydrologiques effectuées du 15 au 17 avril au sud de la Côte de Bretagne entre l'Île de Sein et Belle-Île ont indiqué un réchauffement rapide d'un degré environ

sur les températures obtenues une quinzaine auparavant dans la même région, et des conditions favorables à la pêche du maquereau.

Dans le Golfe de Gascogne, l'isothermie verticale était encore très nette entre Belle-Ile et le bord du Plateau Continental jusqu'à 100-200 mètres, mais disparaissait ensuite et les températures augmentaient progressivement jusqu'au plateau continental ibérique.

La transgression atlantique n'avait pas encore pénétré dans le Golfe, mais les observations indiquaient une année chaude et permettaient de prévoir l'arrivée précoce du Germon.

Le navire traversa les eaux de la transgression atlantique entre le Portugal et les Açores. Il y pénétra par 39°53'N. et 12°56'W.; le bord oriental de ces eaux occupait sensiblement la même position qu'en mai 1923; malgré le rapprochement des stations hydrologiques les deux lobes transgressifs ibérique et açoréen ne peuvent être définis; cela tient à ce qu'en avril 1936, l'avance des eaux atlantiques était beaucoup plus prononcée qu'en mai 1923 d'au moins 60 milles sur le 17° W.

Plus au sud deux grandes nappes d'eaux chaudes sont situées l'une dans le sud-ouest des Canaries (d'une température supérieure à 20° par 50 mètres de profondeur) l'autre au sud-est des Iles du Cap Vert (d'une température supérieure à 22° à la même profondeur).

La comparaison des températures et des salinités obtenues dans la même région à l'aller et au retour ont montré un échauffement rapide des eaux littorales et une augmentation de la salinité qui expliquerait la disparition presque complète de certains poissons. Ces observations faites, les premières à la fin de la saison sèche, les autres au début de l'hivernage, indiqueraient à ce changement de saison des variations hydrologiques particulièrement importantes.

Les échantillons d'eau de mer recueillis pendant la croisière ont été analysés par M. PRIOL.

C. — RECHERCHES BIOLOGIQUES.

De nombreuses opérations planctoniques ont pris place au cours de la cinquième croisière et ont permis des récoltes jusque dans les grandes profondeurs; c'est ainsi qu'à plusieurs stations, le grand filet pélagique vertical a été descendu jusqu'à 2.400 mètres: un matériel très important a été recueilli dans ces conditions.

A l'aide de la drague et du chalut, la Mission scientifique a pu recueillir sur le Plateau Continental Africain de très grandes quantités d'échantillons de la faune ichthyologique.

Le résultat de ces pêches au large des côtes de la Guinée et du Sénégal permettra non seulement le développement de nos connaissances sur la faune africaine, mais aussi de fournir une documentation précise susceptible d'être utilisée du point de vue commercial.

Les fonds de pêche de cette région sont en effet facilement exploitables et certains poissons comestibles de haute valeur s'y rencontrent en abondance: parmi ceux-ci on doit citer en toute première ligne le merlu, le *Président-Théodore-Tissier* a, en effet, pêché ce poisson sur le Plateau Continental sur le fond dit «des Mamelles» à proximité de Dakar.

Les merlus du Sénégal sont analogues aux merlus européens et n'en diffèrent que par des caractères raciaux, tels que la moyenne vertébrale. On rencontre sur les mêmes fonds le Saint-Pierre en abondance. Ils sont aussi habités par un grand poisson de la famille des

lutjanidés, comparable aux snappers si estimés en Amérique. La Mission a, de plus, relevé aux Iles de Los la présence du tarpon.

Plus de deux cents espèces de poissons ont été recueillies à l'aide du chalut. De plus, à l'aide de lignes verticales ou de lignes de traîne, de nombreux squales et des thonidés ont été capturés au cours des croisières.

Ces importants résultats ont été communiqués lors des escales de Dakar à M. BRÉVIER, alors Gouverneur général de l'Afrique Occidentale française et aux fonctionnaires de la colonie; certains d'entre eux ont même pris part à une courte sortie du navire effectuée aux environs de Dakar. La Mission scientifique du navire *Président-Théodore-Tissier* n'a eu qu'à se louer de l'excellent accueil qui lui a été réservé par M. le Gouverneur général de l'A. O. F. et ses collaborateurs.

Au cours de la croisière les Membres de la Mission scientifique ont eu l'occasion de visiter les installations de pêcheries de la Côte africaine.

Le navire a rencontré des pêcheurs langoustiers bretons au voisinage du Cap Blanc et a même aidé à compléter leur ravitaillement.

*
* *

Entre la 5° et la 6° croisière, le navire *Président-Théodore-Tissier* a effectué une courte sortie sur le Plateau Continental avec une escale à Glengariff à laquelle ont pris part, sur invitation, un certain nombre de représentants de la Grande Presse parisienne.

Parmi eux figuraient : M^{me} ANITA CONTI (*Eve, République, Illustration*), MM. FERNAND DE BERTIER (*Le Bien Public de Dijon, photographe de l'Illustration*), J. BRANNELLEC, (*Ouest-Eclair*) PIERRE BRET (*L'Echo de Paris, le Petit Dauphinois, Le Télégramme du Pas-de-Calais*), PIERRE DEMARTRES (*Le Matin*), PIERRE DUBARD (*L'Intransigeant, Marianne*) Commandant RONDELEUX (*Dépêche de Brest*), M. ROUSSEL (*Paris-Soir*), Colonel SEGONNE (*Journal*), Commandant THOMAZI (*Le Figaro, Le Yacht*).

Malgré une mer assez houleuse les hôtes de l'Office ont pu assister à de nombreuses opérations océanographiques et n'ont pas manqué à leur retour de publier dans les grands quotidiens d'intéressants articles documentaires.

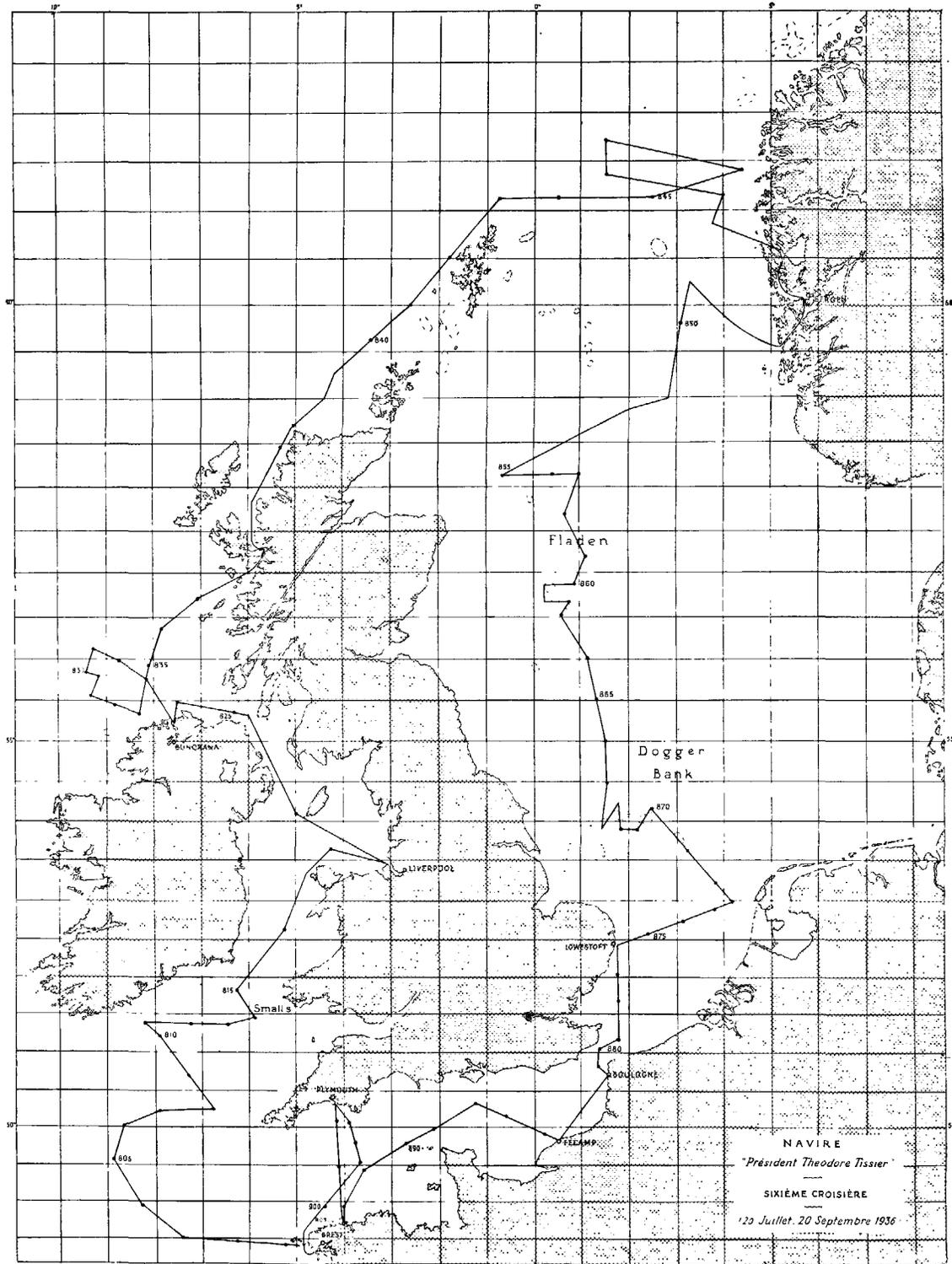
*
* *

6° Croisière.

(Du 20 juillet au 20 septembre.)

La 6° croisière a comporté l'itinéraire suivant :

- 1° De Brest à Liverpool (par les bancs Melville, des Nymphes, la Fosse des Smalls et l' Ile de Man);
- 2° De Liverpool à Bergen (par les fonds du Klondyke, le Minch, les Shetlands et la région du banc Viking);
- 3° De Bergen à Lowestoft (par les Fladen et le Dogger Bank);
- 4° De Lowestoft à Brest (avec escale à Boulogne, Fécamp, Roscoff et Plymouth).



La Mission scientifique comprenait en plus du Commandant BEAUGÉ, MM. J. LE GALL, Chef de Mission, FURNESTIN et PRIOL de l'Office des Pêches, et le Capitaine de vaisseau COCHIN.

Entre Liverpool et Buncrana, M. Jean PAINLEVÉ, embarqué au titre du Ministère de l'Éducation nationale, accompagné de ses assistants, prit place à bord pour réaliser des essais de microcinématographie du plancton. Malgré les trépidations du navire, ces essais ont permis la prise de certains films documentaires intéressants.

Le Directeur de l'Office a pris part à la quatrième partie de la croisière et M. le Président THÉODORE TISSIER a embarqué entre Fécamp et Roscoff.

De plus, M. le Professeur GAULLERY et les étudiants du laboratoire de Wimereux ont pris part à une sortie faite à leur intention dans le Pas-de-Calais.

Après l'escale de Roscoff, M. le Professeur CH. PEREZ et deux de ses collaborateurs ont participé aux opérations de la fin de croisière.

Les opérations scientifiques pendant la 6^e croisière ont été rendues fort difficiles par suite du mauvais temps constant qui a régné dans les parages des Iles Britanniques pendant les mois de juillet et août.

De plus, en mer d'Irlande, le navire *Président-Théodore-Tissier* s'est trouvé en avarie du fait d'une rupture dans sa ligne d'arbre. Remorqué à Liverpool, il a dû séjourner dans ce port pour réparations pendant trois semaines.

Cependant au cours de la 6^e croisière une centaine de stations ont pu être effectuées comprenant des opérations hydrologiques, des dragages géologiques, des récoltes de plancton et des traicts de chalut.

A. — RÉSULTATS HYDROGRAPHIQUES.

Des relevés hydrographiques ont été effectués dans la région de la Fosse des Smalls.

Dans la partie septentrionale de la Mer du Nord, le navire a opéré des séries de sondage entre le 60°30 et le 61°30 de latitude N. et entre les longitudes 0° et 4° E.G. Cette région particulièrement fréquentée par les pêcheurs de Boulogne comprend les parages du banc Viking; les documents recueillis au cours de la croisière ont permis l'établissement d'une carte de pêche qui paraîtra incessamment.

Les opérations de sondage ont été continuées dans la région des Fladen et en route dans la direction du Dogger Bank.

En Manche occidentale, le navire *Président-Théodore-Tissier* a effectué des sondages dans la région du banc des Langoustiers.

Ces opérations ont été accompagnées de très nombreux dragages géologiques et le matériel provenant de ces dragages fut recueilli par M. FURNESTIN.

Entre les Fladen et le Dogger Bank, l'exploration de la vallée sous-marine du Rhin a fait l'objet d'études particulières.

B. — OPÉRATIONS HYDROLOGIQUES.

M. J. LE GALL a constaté dans la région de la Mer Celtique que l'avancée des eaux transgressives d'une salinité supérieure à 35 ‰, a été fortement gênée par la résistance des eaux

continentales à l'entrée sud de la Mer d'Irlande et en Manche. Les eaux salées atlantiques qui se manifestaient en avril sur le banc des Nymphes semblent avoir été refoulées car en août ce banc était complètement recouvert par les eaux continentales et une faible transgression était à peine indiquée à l'est de la Fosse des Smalls.

En Manche, la transgression a pu être mise en évidence jusqu'à la longitude de Cherbourg. Par contre en Manche orientale on ne trouvait que des eaux continentales, les eaux transgressives occupaient la Fosse d'Inishtrahull et une partie du Fond des Fladen.

C. — REMARQUES BIOLOGIQUES.

Les récoltes de plancton ont marqué une pauvreté caractéristique et ce fait a été constaté à la même époque par les savants écossais et norvégiens; cette rareté du plancton serait due à la température qui était notamment d'un degré au-dessus de la normale.

Le programme de cette croisière comprenait l'étude des conditions de rassemblement du hareng (ou du maquereau) sur les fonds de chalutage des Smalls, d'Inishtrahull et des Fladen.

Le navire a pu travailler : 30 heures dans la région des Smalls, 40 heures dans la région d'Inishtrahull, 27 heures dans la région des Fladen.

Malgré le peu de temps qui a été consacré aux observations dans ces régions intéressantes, les opérations qui y ont été faites ont donné des résultats utiles.

Elles ont permis de vérifier de façon absolument nette que ces concentrations de harengs (ou de maquereaux) sur le fond se faisaient :

a. Dans des cuvettes profondes *de même allure, de même facies lithologique* et présentant les caractères d'anciens estuaires ou de vieilles moraines glacières;

b. Dans des zones de contraste hydrologique, à la limite des eaux atlantiques salées et des eaux continentales peu salées. Fait important (qui put être nettement constaté à Inishtrahull): Les maquereaux se tiennent dans le voisinage de la zone de contraste et *dans les eaux atlantiques*, tandis que les harengs, présents dans la même zone, se tiennent *dans les eaux continentales*;

c. Dans ces zones de contraste (et également de faibles courants) le plancton est généralement abondant. Dans les trois cuvettes les mêmes espèces se retrouvent : Copépodes, Calanides, Schizopodes, Nyctiphanides. Les déplacements verticaux du hareng et du maquereau doivent être en relation avec les déplacements verticaux du plancton qui constitue sa nourriture.

D'intéressantes observations ont, d'autre part, été effectuées sur la pêche des crustacés dans les parages de l'Île de Man, des essais avec des casiers à langoustes ont été pratiqués de concert avec le personnel du laboratoire de Port-Erin et de nombreuses informations ont été recueillies sur la présence des langoustes autour de cette île.

II. — CROISIÈRES DES AVISOS DE LA MARINE NATIONALE.

La Marine nationale a contribué en 1936 aux recherches de l'Office des Pêches maritimes grâce à la collaboration des États-majors et équipages des avisos de la station navale de la Manche et de la Mer du Nord et du navire *Ville-d'Ys*.

Le navire *Quentin-Roosevelt* a effectué de très nombreuses prises d'eau dans la région des pêcheries de maquereaux et de harengs en Mer Celtique, en Manche, en Mer du Nord, en particulier sur les fonds de chalutage des Smalls, d'Inishtrahull et des Fladen. Certaines de ces dernières observations ont complété heureusement celles qui furent réalisées à bord du navire océanographique de l'Office.

L'avis *Ailette* a de même procédé à d'utiles opérations dans l'Atlantique autour de l'Islande pendant la saison de pêche de la morue et sur la côte Mourmane en juillet.

Dans un autre secteur, dans la région des bancs de Terre-Neuve et du Groenland, l'avis *Ville-d'Ys* grâce au zèle de M. l'Enseigne de vaisseau PISTRE a fourni une documentation hydrologique extrêmement importante sur ces régions de l'Atlantique oriental et septentrional. L'Office exprime d'une façon toute particulière ses remerciements au Commandant COMMENTRY de la station navale de la Manche et de la Mer du Nord, au Commandant EMMANUELLI, commandant la *Ville-d'Ys* et à leurs officiers pour l'aide qu'ils ont bien voulu apporter aux travaux océanographiques.

En signalant l'utile collaboration de la Marine nationale aux recherches maritimes, il est impossible de ne pas évoquer la mémoire du grand savant et navigateur français J. B. CHARCOT qui a trouvé dans cette année 1936, une mort tragique et glorieuse sur la côte d'Islande avec les savants qui l'accompagnaient et les membres de son équipage.

Le Commandant CHARCOT au retour de ces expéditions antarctiques avait été, avant guerre, le précurseur des travaux océanographiques de notre pays et les études effectuées par ce savant entre 1911 et 1914 furent continuées par l'Office des Pêches dès sa création. Le Commandant CHARCOT continua à travailler en collaboration avec l'Office et fut, dès l'origine de cet Établissement d'État, un des membres de son Conseil d'administration. Au moment du lancement du navire *Président-Théodore-Tissier* il tint à marquer toute sa sympathie pour cette nouvelle unité en venant lui-même avec le navire *Pourquoi-Pas?* assister à la cérémonie qui se déroula aux Chantiers de la Seine maritime.

III. — TRAVAUX DES LABORATOIRES DE L'OFFICE.

A. — RECHERCHES HYDROLOGIQUES.

Les observations régulières assurées par le bateau-feu du *Sandettie* en collaboration avec le personnel du Service maritime des Ponts-et-Chaussées de Dunkerque ont été continuées pendant l'année 1936; elles ont comporté des prises journalières de température et des prélèvements d'eau de surface et de profondeur pendant toute l'année et pendant l'hiver des observations complémentaires sur la vitesse des courants locaux.

D'autre part, en vue d'établir de façon précise l'état hydrologique de l'entrée orientale de la Manche et du sud de la Mer du Nord aux différentes époques de l'année, des observations hydrologiques en surface ont été faites à bord des navires assurant la traversée de Dunkerque à Douvres et de Douvres à Dunkerque grâce à l'obligeance du personnel et des capi-

taines de la Compagnie A. L. A. de Dunkerque et la Southern Railway C°. Les résultats de ces observations sont étudiés en collaboration par les laboratoires de Lowestoft et de Boulogne-sur-Mer.

Le développement des recherches hydrologiques entraînant de très nombreuses analyses qui ont été effectuées avec rapidité et précisions par les laboratoires de l'Office, en particulier à Boulogne-sur-Mer et à Lorient, je tiens tout particulièrement, à cette occasion, à remercier de son activité M. PRIOL, assistant, attaché au navire océanographique.

B. — RECHERCHES BIOLOGIQUES.

Hareng.

M. J. LE GALL a poursuivi ses études sur la biologie du hareng de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique. Les observations faites au cours de l'année 1935 lui avaient permis de prévoir en 1936 une abondance des harengs de 4 à 5 ans sur les pêcheries de la Manche orientale et du sud de la Mer du Nord. Ces prévisions se sont réalisées; les harengs de 4 ans ont, en effet, représenté 47 p. 100 des captures, ceux de 5 ans, 25 p. 100, alors que les poissons de 6 ans et de 7 ans n'étaient représentés que par des pourcentages de 5 et 12,5 p. 100. Le rendement de la pêche a été, comme il avait été prévu, nettement meilleur qu'en 1935.

D'autre part, M. E. P. PRIOL a effectué au laboratoire de Lorient une étude sur le hareng du Morbihan qui paraîtra incessamment et dans laquelle il montre que le hareng peut être capturé dans cette région en quantité industrielle.

Sardine.

Depuis la réunion qui groupa, en 1931, les experts du Conseil international afin d'établir les méthodes d'études de la sardine, de très nombreux travaux français ont été publiés par le personnel des différents laboratoires de l'Office des Pêches maritimes et ils servent actuellement de base aux connaissances scientifiques de la biologie des clupéidés.

En 1936, la station de Boulogne a poursuivi ses recherches sur les Celans de la Manche orientale et occidentale. Au cours d'une mission à Saint-Nazaire, M. FURNESTIN, préparateur à Boulogne, a défini les conditions de rassemblement des sardines dites « de dérive » et des sardines dites « de rogne » dans l'estuaire de la Loire et a montré que la seule différence entre ces deux catégories commerciales de sardines résidait uniquement dans leur mode de pêche.

À Lorient, M. E. P. PRIOL a rédigé une étude sur la sardine de Bretagne à l'aide de nombreuses mensurations.

M. P. ARNÉ, Chef du laboratoire de Biarritz, a étudié la question de la répartition des moules de sardines dans la pêche de Saint-Jean-de-Luz; l'emploi de sennes tournantes dans cette région facilite énormément la distribution par classe des sardines faisant partie d'un

même banc. Ces recherches sont complétées par des renseignements sur la température et la salinité de l'eau, les conditions météorologiques, la maturité sexuelle, l'âge et le poids des poissons.

Merlu.

C'est par une conséquence logique des études entreprises sur le merlu par l'Office des Pêches maritimes depuis 1920, que M. G. BELLOC, Chef du laboratoire de l'Office à La Rochelle, a pu, comme Chef de Mission au cours de la 5^e croisière du navire *Président-Théodore-Tissier*, trouver ce poisson sur la côte du Sénégal dans les parages immédiats de Dakar : un seul coup de chalut rapporta 1255 merlus de belle taille. Le merlu du Sénégal est absolument semblable à celui de nos côtes et n'en diffère que par sa moyenne vertébrale élevée; il constitue de ce fait une exception à la règle bien connue des ichthyologistes que la moyenne vertébrale augmente avec la latitude; en effet, le merlu du Sénégal semble représenter la race la plus méridionale de l'espèce et présente cependant la moyenne vertébrale la plus élevée, soit 54,5, alors que le merlu d'Irlande, par exemple, a seulement pour moyenne vertébrale 51,15. Les bancs de merlus de la région sénégalaise semblent doués d'une grande mobilité, car le navire *Président-Théodore-Tissier* étant retourné sur les mêmes fonds très peu de temps après, ne fit aucune capture même médiocre de ces poissons, mais constata des changements de température et de salinité des eaux des fonds.

Germon.

Les premières recherches de M. BELLOC, vers 1923, sur le germon l'avaient conduit à penser que dans la région de Madère, la présence en surface de nombreux germons en masses serrées devait correspondre à une période importante de la vie sexuelle de ce poisson. Lors de la 5^e croisière du *Président-Théodore-Tissier*, il a pu examiner sur place les organes génitaux de nombreux thons blancs et a constaté que les ovaires étaient flasques et vides depuis peu; tout porte donc à croire qu'il y aurait une zone de ponte du germon en profondeur dans les parages de Madère. C'est à partir de ce moment que le germon monterait en surface et dans sa migration de dispersion suivrait l'avance des transgressions vers le nord.

Les résultats hydrologiques obtenus en avril dans le Golfe de Gascogne avaient permis de prévoir une arrivée précoce de germons en 1936 et cette prévision s'est vérifiée comme juste.

Rouget-Barbet.

M. P. DESBROSSES, Chef du laboratoire de Lorient, a publié un quatrième mémoire sur la biologie du Rouget-Barbet dans la *Revue des Travaux de l'Office*. Ce mémoire complète les recherches antérieures qu'il avait entreprises sur la biologie de ce poisson.

Il a appliqué une méthode nouvelle pour l'étude de la croissance des divers organes permettant de reconnaître les variations de proportions dans le courant de la croissance.

M. DESBROSSES a constaté la diminution de poids des rougets pendant la période d'hiver et la grande mortalité qui frappe les mâles après la reproduction. Ces études ont été appuyées par des expériences de marquage.

Poissons coloniaux.

La récente croisière du *Président-Théodore-Tissier* et diverses sorties sur des chalutiers commerciaux et notamment le *Casoar* de l'armement CASTAING, ont permis à M. CADENAT, préparateur à La Rochelle, d'effectuer des études sur les poissons coloniaux rapportés par le chalut et plus spécialement sur ceux appartenant aux familles des Sparidés et des Scienidés.

A propos de la récente exploration des fonds du Sénégal, il est nécessaire d'insister sur l'importance économique que peuvent avoir les découvertes du navire *Président-Théodore-Tissier* en ce qui concerne les fonds chalutables situés au large des côtes de l'Afrique occidentale française.

Il appartient à l'Administration de cette colonie d'encourager tous les efforts qui permettraient à la pêche d'apporter de nouvelles ressources à la prospérité du Sénégal et territoires limitrophes.

C. — RECHERCHES TECHNIQUES.

L'étude sur l'altération du poisson, entreprise depuis quelques années au laboratoire de Paris, a été poursuivie. Les nouveaux résultats obtenus ont donné lieu à la publication d'un second rapport dans la *Revue des Travaux de l'Office*; ils concernent notamment la sardine. Les expériences faites montrent que chaque espèce possède une figure particulière d'altération, caractérisée par la répartition et les accroissements relatifs des proportions respectives des divers produits azotés de dégradation; c'est ainsi que le processus de corruption du hareng n'est pas identique à celui de la sardine, bien que ces deux espèces appartiennent à la même famille ichthyologique.

D'autre part, il ressort d'expériences effectuées sur la conservation en glace que le rapport existant entre le degré d'altération et le taux d'azote volatil basique est le même pour le poisson maintenu dans la glace que pour celui qui est exposé à l'air.

Sur la demande de la Commission d'Études techniques du Comité interprofessionnel de la Conserve, M. BOURY, Chef du Laboratoire de chimie, a exécuté une étude sur la fabrication de la conserve de sardine. L'examen des nombreux échantillons prélevés en usine apporte de nouvelles données sur la composition de la sardine; il permet de suivre les effets des opérations successives que le poisson subit au cours de la préparation de la conserve; il fournit aussi des renseignements sur les variations de composition qu'éprouvent les saumures et les bains de friture durant leur utilisation. Les résultats numériques et les conclusions obtenues ont été exposés dans un rapport transmis aux Organismes professionnels intéressés.

A la suite d'une autre demande exprimée par la Commission précitée, M. BOURY a entrepris l'examen des causes possibles de la présence des minimes quantités de plomb que la micro-analyse décèle dans la sardine en conserve. Il a été reconnu que la sardine fraîche, entière ou étêtée, contient des traces dudit métal; la teneur trouvée atteint ordinairement 0,2 milligramme environ de plomb par kilogramme de poisson frais. La dose s'accroît durant le traitement de la sardine; néanmoins, la teneur en plomb demeure très modérée dans les conserves normalement fabriquées selon les techniques en usage dans les usines de Bretagne et de Vendée.

M. G. GIRE, chargé de Mission à l'Office des Pêches, continue ses recherches sur la corrosion du fer-blanc pour boîtes à conserves. Avec la récente étude publiée dans la *Revue des Travaux*, il indique les bases d'une technique fournissant, pour les tôles étamées, un coefficient de résistance à la corrosion : l'échantillon essayé est immergé dans une solution diluée d'acide acétique; le dosage des métaux entrés en solution, au bout de laps de temps déterminés, permet le calcul du coefficient de résistance qui s'exprime par le rapport entre le taux maximum d'étain dissous et le taux de fer dissous quand ce maximum est atteint. Des essais ont déjà montré que la valeur du coefficient ainsi défini est en rapport avec le degré de résistance que présente le fer-blanc contre la corrosion par des produits de conserve.

La méthode envisagée semble donc capable d'établir un bon classement des fers-blancs; M. GIRE se propose d'en poursuivre l'étude et d'en régler la mise au point pour la commodité d'application.

A la demande de M. VERRIÈRE, Administrateur-Directeur général de la Société du Port de Pêche de Lorient, et suivant le programme établi par MM. BOURY et SCHWINTÉ, les recherches suivantes ont été effectuées au frigorifique de Lorient, sous la direction de M. P. DESBROSSES : influence de l'eau de fusion de la glace et de la glace elle-même sur la conservation du poisson, et distribution interne des températures du poisson conservé.

Ces expériences ont fait l'objet de deux rapports dont voici les résultats :

1° En décembre, la cale bien isolée d'un chalutier est à une température de 2°5 à 5°5; dans la cale mal isolée d'un autre chalutier règnent des températures de 6° à 8°;

2° Il est évident que le poisson conservé dans la glace et dans l'eau de fusion de celle-ci est plus lavé et décoloré que celui qui ne trempe pas dans l'eau de fusion de la glace;

3° On peut conserver le poisson pendant plus de deux semaines, soit en glace fondante en laissant s'écouler l'eau de fusion et la température de la chambre ou de la cale peut subir des fluctuations de plusieurs degrés sans inconvénients, puisque la glace fondante maintient le corps entier du poisson à une température de 0° à + 1°; soit au froid sans glace, mais bien plus difficilement : en maintenant la chambre ou la cale à une température voisine de 0°, comprise entre - 0°5 et + 0°5 et dont les variations ne dépassent pas 1°. Ces dernières conditions sont, dans la pratique, plus difficiles à remplir que l'enrobage de glace.

IV. — BIOLOGIE OSTRÉICOLE, CONCHYLICOLE ET CONTROLE SANITAIRE.

A. — BIOLOGIE OSTRÉICOLE ET CONCHYLICOLE.

De nombreuses pêches de plancton ont été effectuées par les chefs de stations ostréicoles et le personnel central du Service avec le concours des gardes-pêche et de plusieurs ostréiculteurs.

Les prélèvements se sont succédé dans la région d'Auray, du 20 mai au 31 août, sous la direction de M. HERMAN. 335 échantillons ont été examinés au laboratoire et ont fait l'objet

de numérations, en particulier au point de vue des larves d'huîtres. Le captage du naissain prend de plus en plus d'importance dans ce secteur et le nombre de collecteurs mis à l'eau a été évalué en 1936 à quinze millions.

Dans la région de Marennes (M. CHAUX-THÉVENIN) les études ont été intensifiées à la demande des ostréiculteurs-éleveurs. 223 échantillons de plancton ont été recueillis. La campagne se caractérise par l'abondance des larves et l'importance de la fixation. Dans les claires expérimentales de La Tremblade ont été effectuées 2.544 lectures de température et de hauteurs d'eau, 832 prélèvements d'eau pour détermination du pH mesure de la densité et dosage du chlorure de sodium, 33 prélèvements de vase pour examen du plancton, 20 dosages d'oxygène dissous et de matières organiques. En outre des essais de matériaux (palplanches de soutènements en acier spécial) sont en cours.

Dans le Bassin d'Arcachon, 150 pêches ont été faites par M. F. BORDE, de mai à septembre. Les émissions de larves ont suivi les variations de la température de l'eau du bassin; la principale fixation s'est faite en juin pour les plates et fin août pour les gryphées. Le plancton, étudié spécialement par M. J. BORDE était moins riche dans l'ensemble que les années précédentes, tant en variété qu'en quantité.

Des observations analogues ont été faites pour la première fois dans l'inspection de Saint-Servan (Calvados, Ile-et-Vilaine, Côtes-du-Nord) par MM. JARDIN, J. BORDE et LADOUCE.

La centralisation de toutes les observations a été faite par MM. LOUIS LAMBERT et J. BORDE.

Les gisements naturels d'huîtres, de moules et de coquillages ont été prospectés avec soins sur toutes nos côtes par les inspecteurs et leurs aides et l'Office possède actuellement un inventaire complet des zones productrices de coquillages avec leur étendue, leur richesse et leurs conditions de salubrité. Il faut signaler le classement d'un important gisement de praires au large de Pors Even (Côtes-du-Nord) et celui du gisement d'huîtres du Traict du Mesquer (Loire-Inférieure) et, plusieurs études de lotissements qui ont été faites par les inspecteurs, en particulier dans le Centre-Ouest et en Gironde.

L'Inspecteur général L. LAMBERT a été chargé de plusieurs missions spéciales, notamment de l'étude de la compatibilité de l'élevage simultané de l'huître et de la moule dans les quartiers de Marennes et d'Oléron, des mesures à prendre pour protéger l'ostréiculture en respectant les droits acquis par les mytiliculteurs : de l'examen de la situation créée par la pénurie de naissain de gryphées durant les campagnes de 1934 et 1935, et des mesures propres à favoriser le repeuplement en producteurs des gisements naturels; de l'étude de l'amélioration possible de la culture des moules de bouchots, etc.

M. CHAUX-THÉVENIN a poursuivi l'étude d'un procédé de dénaturation permettant l'emploi du sel en ostréiculture pour remédier aux effets du douçain au cours des périodes de grandes pluies. Ce procédé vient d'être accepté par la Direction générale des Douanes.

Il convient d'ajouter que de nombreux déplacements ont été nécessités par le contrôle des coquillages importés de l'étranger par dérogation au décret du 25 janvier 1933, l'autorisation d'immersion n'étant accordée que s'ils étaient reconnus indemnes de parasites animaux, en particulier de crépidula et que plusieurs enquêtes ont été menées sur les conséquences possibles pour les coquillages, de l'installation de dépôts de mazout à Concarneau, à La Trinité (HERMAN) et à Nice (Dr. TEISSONNIÈRE).

B. — CONTROLE SANITAIRE OSTRÉICOLE.

Les créations de postes de surveillants projetées en 1935 n'ont pu être faites cette année, la Commission d'études du projet du contrôle sanitaire des coquillages n'ayant pas encore terminé ses travaux; seule la région du Bas-Médoc a été munie d'un surveillant nouveau.

Les études de zones qui ont nécessité de nombreuses missions et de longues enquêtes menées pour la plupart en accord avec les Services de la Santé publique et de l'Inscription maritime, ont abouti à la délimitation de plusieurs nouvelles zones insalubres ou d'interdiction de pêche :

- Région côtière sud de Granville (extension);
- Environs du port de Port-en-Bessin;
- Pointe de la Varde à Paramé;
- Port de Pénerf;
- Etiers voisins du port du Croisic;
- Abords de l'estacade de Fromentine (Noirmoutier);
- Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (extension);
- Partie du rivage de l'île d'Yeu;
- Chenal de Goizy (île de Ré);
- Port du Chapus.

Par contre, la zone insalubre du Lay (Vendée) a été fortement réduite à la suite des mesures prises par M. le Maire de l'Aiguillon :

La baie sud du Château d'Oléron va faire l'objet d'une proposition de reclassement parmi les zones salubres;

Les zones suspectes de l'Étang de Thau ont été réduites.

Le personnel du Contrôle sanitaire s'est comme les années précédentes consacré à l'amélioration de la salubrité générale des zones exploitées; dans cette direction les progrès sont lents et difficiles; l'établissement des périmètres de protection prévus par les décrets-loi de 1935 a été étudié par M. JARDIN pour les parcs de Cancale, de Saint-Vaast et de Courseulles, par le Docteur F. BORDE pour le Bassin d'Arcachon. Ce dernier périmètre a été adopté intégralement par le Conseil départemental d'Hygiène de la Gironde. D'autres études sont en cours (Rade de Morlaix, Belon, Seudre, Rade de Brest, etc.).

Plusieurs déversements d'égouts ont été examinés au cours de l'exercice, en particulier ceux du Port-en-Bessin qui ont été maladroitement envoyés sur les moulières, celui de Paramé qui a causé deux décès dans les mêmes conditions, celui de Saint-Georges-de-Didonne dont le fonctionnement s'était avéré défectueux.

Quelques améliorations ont été obtenues en particulier à Arradon (suppression d'écoulements de lavoirs), à Châtelailon (amélioration de l'évacuation existante), à Marennes (amélioration partielle de l'abattoir), à la Teste (curage du canal), au Cap Ferret (aménagement des habitations flottantes), à La Rochelle et La Pallice (suppression des déversements d'huile lourde). D'autres actions se continuent en accord avec les services d'hygiène.

M. JARDIN a déposé en octobre son rapport sur la pollution des eaux marines par les déver-

sements d'exutoires urbains. Cette importante étude faite avec le concours des gardes-pêche de Saint-Malò a nécessité le prélèvement à diverses profondeurs et l'analyse bactériologique de 337 échantillons d'eau.

Au cours de l'année :

2.136 demandes de concessions ou de classement ont été examinées au point de vue salubrité par le Service : 1.361 concernaient des établissements ostréicoles ou mixtes (huîtres et coquillages), 84 ont été classées en première catégorie (expédition) et 1.244 en deuxième catégorie (élevage), 25 ont été soumis à l'obligation du reparcage et 8 refusés;

755 concessions destinées à l'élevage des moules et 18 à celui des coquillages ont reçu avis favorable. Un parc à coquillages a été supprimé et le dépôt de coquillages dans un vivier a été refusé.

La surveillance des expéditions à la consommation a été très sévère.

Les établissements ont été visités très souvent, le nombre des analyses effectuées par les Laboratoires du Contrôle s'est élevé à près de 18.000 dont 3.247 d'échantillons d'eaux et 14.726 de mollusques.

Les établissements sont dans leur très grande majorité bien tenus et le travail des huîtres s'y fait dans d'excellentes conditions de salubrité; au cours de cette année les observations ont été peu nombreuses.

Après les inondations, de nombreux cas de fièvre typhoïde ou paratyphoïde ont été déclarés dans toute la France. A la suite de la campagne qui tendait à attribuer aux huîtres la plupart de ces cas, l'Inspecteur général du Contrôle sanitaire a procédé ou fait procéder par ses collaborateurs à des enquêtes très serrées chaque fois qu'une précision était donnée. Dans la grande majorité des cas, les huîtres et coquillages ne pouvaient être mis en cause; d'autres se sont avérés au moins douteux.

Une seule fois à Royan, où le malade avait lui-même récolté ses portugaises sur le gisement insalubre du port, *en zone interdite*, l'origine a pu être précisée.

Ainsi continue l'action du Service de Contrôle sanitaire qui tout en assurant la surveillance des producteurs les défend contre les attaques injustes. Au cours de la campagne dernière, près de 80 réponses, rectifications ou mises au point ont été envoyées par MM. Louis LAMBERT, BORDE, HERMAN, TEISSONNIÈRE aux divers journaux, revues ou bulletins qui mettaient en cause l'ostréiculture et ses produits. Il ne faut pas se lasser de répéter que s'il est possible de relever certains accidents dus, tantôt à l'imprudence des pêcheurs amateurs qui exploitent des gisements interdits, tantôt à l'usage de pratiques condamnables telles que l'emploi d'eaux polluées pour l'arrosage ou le retrempeage des huîtres, ces accidents sont extrêmement peu nombreux.

Au cours de la dernière campagne, 60.000 tonnes d'huîtres ont été livrées à la consommation. Celle-ci augmente donc sans cesse et la confiance du public ne se dément pas. Ce résultat peut être imputé au dévouement du personnel du Contrôle sanitaire, à la discipline et à la bonne volonté de l'immense majorité des ostréiculteurs, producteurs et expéditeurs.

Le perfectionnement des méthodes d'analyses a fait l'objet de recherches dans plusieurs de nos laboratoires : le Docteur TEISSONNIÈRE a mis au point une méthode rapide d'examen des coquillages qui est actuellement expérimentée dans plusieurs régions; M. CHAUX-THÉVENIN étudie les variations des résultats obtenus avec la teneur d'acide phénique du bouillon peptoné phéniqué; le Docteur COUZI, du Service de Santé des troupes coloniales, qui a bien voulu

nous prêter son concours a étudié au laboratoire de La Rochelle la numération des différents germes; enfin, M. J. BORDE fit divers essais de numération du B. Coli dans les coquillages. Les laboratoires du Contrôle sanitaire ont été visités par de nombreuses personnalités françaises et étrangères.

V. — CONSEILS INTERNATIONAUX.

A. — CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'EXPLORATION DE LA MER.

La 29^e réunion du Conseil international pour l'Exploration de la Mer a été tenue à Copenhague en mai 1936, sous la présidence de M. H. G. MAURICE, Secrétaire des Pêcheries d'Angleterre.

La Délégation française, placée sous la haute autorité de M. le Président THÉODORE TISSIER, Vice-Président du Conseil international, comprenait M. PEYRECA, Directeur du Service des Pêches maritimes et M. ED. LE DANOIS, Directeur de l'Office des Pêches maritimes, comme second délégué et délégué suppléant et MM. LE GALL, Chef du Laboratoire de l'Office des Pêches à Boulogne-sur-Mer, de LAURENS-CASTELET, Secrétaire de la Section « Pêche » au Comité central des Armateurs, FURNESTIN, Préparateur au Laboratoire de Boulogne-sur-Mer, comme experts.

L'avis *L'Ailette* de la Marine nationale, sous le commandement du Capitaine de Frégate COMMENTRY, se trouvait à Copenhague pendant la durée de la réunion.

Les discussions scientifiques qui ont pris place à Copenhague ont porté notamment sur la corrélation de l'abondance des différentes classes annuelles de certains poissons comestibles dans les différents secteurs des mers européennes et sur la pénétration de la lumière dans les eaux marines.

La question des variations en abondance de certaines classes de poissons comestibles avait été soulevée l'année précédente au Comité atlantique présidé par M. LE DANOIS. Ce Comité créé dans le sein même du Conseil international sert d'agent de liaison entre ce Conseil et le Conseil international des Pêcheries de l'Amérique du Nord. Nous avons déjà indiqué que la France se trouve être le seul État appartenant à la fois à ces deux grandes institutions scientifiques.

En 1935, une vaste étude avait été entreprise par les deux Conseils pour déterminer les variations d'abondance de certaines classes de plusieurs poissons tels que la morue, le hareng, l'églefin, etc., qui se rencontrent des deux côtés de l'Atlantique et le Conseil international pour l'Exploration de la Mer, dans son Assemblée de 1936, a entendu les rapports sur ce sujet concernant les différents secteurs des mers européennes; M. J. LE GALL avait été chargé de présenter le rapport d'ensemble sur le hareng.

La lecture des rapports fut suivie d'une discussion générale et les débats ont montré qu'il y a rarement coïncidence dans les fluctuations des classes annuelles d'une même espèce dans les différents secteurs; ces variations semblent, en effet, directement influencées par les condi-

tions physico-chimiques du milieu marin et une fois de plus les causes de phénomènes de biologie doivent donc être recherchées dans le domaine de l'océanographie physique.

Le Conseil a ajourné ces discussions pour entendre les communications qui lui seront faites par les savants chargés de rapporter sur les mêmes questions de l'autre côté de l'Atlantique aux États-Unis et au Canada.

Les travaux des autres Comités ont donné lieu à d'intéressants échanges de vues auxquels les Délégués et Experts français ont largement contribué.

Les océanographes des diverses nations ont pris connaissance avec intérêt des résultats obtenus par les croisières du navire *Président-Théodore-Tissier*. Pendant la durée de la réunion, le Directeur de l'Office, averti par télégramme, a pu annoncer que M. BELLOC et les Membres de la Mission scientifique venaient de découvrir la présence du merlu au large du Sénégal.

Le Président H. G. MAURICE a fait connaître aux délégués des diverses nations que le Gouvernement britannique se réservait de convoquer à très bref délai une conférence en vue de fixer par un accord diplomatique les conditions de dimensions des mailles des filets de pêche et la taille marchande des poissons.

B. — CONFÉRENCE INTERNATIONALE TENUE A LONDRES DU 23 AU 28 NOVEMBRE 1936.

Sur l'invitation du Gouvernement britannique les délégués des nations européennes riveraines de l'Atlantique Nord et de ses mers tributaires et appartenant au Conseil international pour l'Exploration de la mer se sont réunis à Londres, du 23 au 28 novembre, pour discuter les bases d'une convention susceptible de régler la dimension des mailles des filets de pêche et de la taille marchande du poisson. Cette conférence a été présidée par M. H. G. MAURICE, Secrétaire des Pêcheries d'Angleterre.

La Délégation française comprenait MM. Ed. LE DANOIS et PEYREGA, Délégués, et MM. SARRAZBOURNET, Président de la Section « Pêche » au Comité central des Armateurs de France, FOURMENTIN-AVISSE, Président du Syndicat des Armateurs de Boulogne-sur-Mer et POULIOT, Secrétaire adjoint de la Section « Pêche » au Comité central des Armateurs de France, Experts.

La Délégation française, tout en reconnaissant l'utilité d'appliquer sous la forme réglementaire les résolutions prises en 1934 par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer, a fait valoir que le Gouvernement français, par décret du 1^{er} septembre 1936, avait édicté des mesures concernant la dimension de la maille des filets de pêche et la taille marchande des poissons qui, sans correspondre exactement aux résolutions prises à Copenhague, marquait un large effort effectué dans le but de remédier à l'appauvrissement des fonds de pêche. Les Délégués français ont dû en conséquence faire certaines réserves dans l'adoption de la motion qui a été votée à l'issue de cette Conférence et dont la teneur suit :

**CONFÉRENCE INTERNATIONALE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE LA DIMENSION DES MAILLES DE FILETS DE PÊCHE
ET DE LA TAILLE MARCHANDE DU POISSON.**

LONDRES, 23-28 novembre 1936.

CONCLUSIONS.

ARTICLE PREMIER.

Les résolutions de la Conférence s'appliquent aux Pêcheries de l'Océan Atlantique nord et de ses mers tributaires, à l'exclusion des eaux américaines au Sud du 64° de latitude Nord, de la Méditerranée et de la Baltique.

ARTICLE 2.

La Conférence décide, à l'unanimité, que doit être réglementée la dimension des mailles de chaluts, sennes et autres arts trainants destinés à la capture des animaux marins autres que les poissons pélagiques, les anguilles, les crevettes et les coquillages.

ARTICLE 3.

La Conférence décide, à l'unanimité, que des tailles marchandes minima seront fixées par convention pour les poissons des espèces suivantes qui, au-dessous de ces tailles, ne pourront être ni débarqués, ni vendus :

| | |
|----------------------|------------------------------------|
| Morue..... | <i>Gadus callarias;</i> |
| Églefin..... | <i>Gadus aeglefinus;</i> |
| Merlan..... | <i>Gadus merlangus;</i> |
| Merlu..... | <i>Merluccius merluccius;</i> |
| Plie..... | <i>Pleuronectes platessa;</i> |
| Limande..... | <i>Limanda limanda;</i> |
| Plie cynoglosse..... | <i>Glyptocephalus cynoglossus;</i> |
| Limande-sole..... | <i>Microstomus kitt;</i> |
| Sole..... | <i>Solea solea;</i> |
| Flétan..... | <i>Hippoglossus hippoglossus;</i> |
| Turbot..... | <i>Scophthalmus maximus;</i> |
| Barbue..... | <i>Scophthalmus rhombus;</i> |
| Cardine..... | <i>Lepidorhombus whiff.</i> |

ARTICLE 4.

La Conférence décide, à l'unanimité, qu'il sera interdit de garder à bord des bateaux de pêche des poissons n'ayant pas la taille minima réglementaire, sauf en vue de leur transplantation ou pour des raisons scientifiques.

ARTICLE 5.

Toutes les délégations, à l'exception de la délégation française⁽¹⁾, décident que la dimension minima des mailles des filets de pêche sera fixée de telle façon qu'en établissant une moyenne sur un nombre

⁽¹⁾ La délégation française reconnaît l'utilité d'appliquer la dimension fixée ci-dessous aux mailles des filets employés par les navires de pêche hauturière, mais déclare que, pour des raisons économiques et administratives, la réglementation de son pays ne peut provisoirement fixer la dimension des mailles à plus de 30 millimètres au carré, le filet mouillé

suffisant de mailles en étirant l'une d'elles en diagonale et dans le sens du filet, elle pourra être aisément traversée par une jauge plate ayant 70 millimètres de largeur et 2 millimètres d'épaisseur, le filet étant mouillé. Cette réglementation s'appliquera à toutes les parties des filets et non pas seulement à la poche des chaluts.

Cette réglementation devra interdire l'emploi de tout procédé au moyen duquel les mailles d'une partie quelconque du filet pourraient être diminuées.

ARTICLE 6.

Il est décidé que la réglementation internationale des mailles de filets ne s'appliquera pas à l'intérieur des eaux dans lesquelles une ou plusieurs des Hautes Parties contractantes bénéficient, pour ses ressortissants, du droit exclusif de pêche, en vertu d'une loi internationale ou d'une convention. Mais la Conférence demande aux Gouvernements d'examiner l'application d'une réglementation appropriée à ces eaux.

La délégation danoise exprime le désir que le Skagerrak, le Kattegat et les Belts soient également exclus de la zone d'application de la réglementation internationale, en ce qui concerne les mailles de filets.

ARTICLE 7.

La Conférence recommande, à l'unanimité, aux Gouvernements intéressés, d'examiner la possibilité d'employer des mailles de filets mesurant 10 centim. 5 suivant la diagonale et selon la méthode décrite à l'article 5 pour la zone comprise au-dessus du 66° de latitude Nord et à l'Est du Méridien de Greenwich.

La Conférence invite également les Gouvernements à étudier une éventuelle application des mailles de 10 centim. 5 dans d'autres régions de pêche placées en dehors des eaux du Plateau Continental européen.

ARTICLE 8.

Pour les poissons désignés au paragraphe 3, les tailles marchandes minima indiquées dans le tableau ci-dessous sont l'objet d'une proposition soutenue par la majorité des délégations.

| POISSON. | TAILLE MARCHANDE MINIMA. | ACCEPTATION. | REFUS. | AVIS RÉSERVÉ. |
|-----------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (1) Morue | 30 cm | Belgique. Danemark. France. Norvège. Pologne. Suède. | | Finlande. Allemagne. Grande-Bretagne. Hollande. État libre d'Irlande. Portugal. |
| (2) Eglefin | 24 cm | Toutes les délégations. | | |
| (3) Merlan | 24 cm | Belgique. Danemark. Finlande. Allemagne. Grande-Bretagne. État libre d'Irlande. Norvège. Pologne. Portugal. Suède. | France : 18 cm. Hollande : 18 cm. | |

| POISSON. | TAILLE MARCHANDE MINIMA. | ACCEPTATION. | REFUS. | AVIS RÉSERVÉ. |
|---------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| (4) Merlu..... | 33 cm..... | Belgique. Danemark. Finlande. Allemagne. Grande-Bretagne. État libre d'Irlande. Norvège. Pologne. Suède. | France : 23 cm. Hollande : 23 cm. Portugal. | |
| (5) Plie..... | 23 cm..... | Belgique. Danemark. Finlande. Grande-Bretagne. État libre d'Irlande. Norvège. Pologne. Portugal. Suède. Allemagne. | France : 18 cm. | Hollande : 18/23 par paillers. |
| (6) Limande ... | 23 cm..... | Belgique. Danemark. Finlande. Grande-Bretagne. État libre d'Irlande. Norvège. Pologne. Portugal. Suède. | France : 18 cm. Allemagne. Hollande : 18/20 cm. | |
| (7) Plie cynoglosse | 23 cm..... | Belgique. Danemark. Finlande. Allemagne. Grande-Bretagne. Hollande. État libre d'Irlande. Norvège. Pologne. Portugal. Suède. | | France. |

| POISSON. | TAILLE MARCHANDE MINIMA. | ACCEPTATION. | REFUS. | AVIS REFUSÉ. |
|------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| (8) Limande sole | 23 cm..... | Belgique. Danemark. Finlande. Allemagne. Grande-Bretagne. Hollande. État libre d'Irlande. Norvège. Pologne. Portugal. Suède. | | France. |
| (9) Sole..... | 23 cm..... | Belgique. Danemark. Finlande. Allemagne. Grande-Bretagne. État libre d'Irlande. Norvège. Pologne. Suède. | France : 18 cm. Hollande : 18 cm. | Portugal : 21/22 cm. |
| (10) Flétan.... | 70 cm..... | France. | | Les autres délégations. |
| (11) Turbot. ... | 25 cm..... | Toutes les délégations. | | |
| (12) Barbue ... | 25 cm..... | Toutes les délégations. | | |
| (13) Cardine... | 23 cm..... | Belgique. Danemark. Finlande. Allemagne. Grande-Bretagne. Hollande. État libre d'Irlande. Norvège. Pologne. Portugal. Suède. | France : 18 cm. | |

ARTICLE 9.

Il est certain que l'exercice de la pêche à la crevette comporte une destruction inévitable de petits poissons; toutefois, des mesures efficaces devront être prises pour réduire le plus possible cette destruction et pour assurer la remise à l'eau des immatures.

ARTICLE 10.

Il est décidé que, lors de l'adoption par les Gouvernements des tailles marchandes minima, des dispositions spéciales devront empêcher que, si les poissons sont débarqués soit sans tête, soit sans queue, soit sans tête ni queue, les prescriptions concernant les tailles marchandes minima applicables aux poissons entiers soient éludées.

ARTICLE 11.

Bien que les décisions de la Conférence n'aient pu être adoptées à l'unanimité, les délégués estiment, néanmoins, que l'accord réalisé est tel que les Gouvernements pourraient, dans un proche avenir, jeter les bases d'une convention susceptible d'être acceptée par toutes les Hautes Parties contractantes. Dans cette convention, il pourrait être prévu l'institution d'un Comité de révision qui se réunirait de temps en temps pour examiner si les dimensions minima des mailles des filets et des tailles marchandes des poissons, actuellement proposées comme base de réglementation, ne devraient pas être, par la suite, augmentées en tenant compte de l'expérience et pour étudier également si ces mesures protectrices ne devraient pas être étendues à d'autres espèces de poisson.

ARTICLE 12.

La Conférence demande, en outre, au Conseil international pour l'Exploration de la Mer de vouloir bien se charger d'étudier et d'exposer les résultats qui seraient acquis par toutes conventions éventuelles du même ordre et d'informer les Gouvernements intéressés de toute augmentation des dimensions des mailles de filets ou des tailles marchandes de poissons qui pourraient être adoptées par ces conventions, ainsi que de toute extension à des espèces laissées jusqu'ici en dehors des mesures réglementaires.

ARTICLE 13.

Les procès-verbaux de la Conférence et de ses Comités feront l'objet de copies qui seront communiquées aux Gouvernements intéressés après accord de leurs délégations.

ARTICLE 14.

La Conférence décide que, pour la signature, le texte anglais des conclusions de la Conférence sera le texte authentique et que les traductions française et allemande qui seront rédigées en conformité avec ce texte seront également considérées comme authentiques.

Les propositions contenues dans ce document sont appelées à faire l'objet d'un examen par le Conseil Supérieur des Pêches Maritimes.

C. — CONSEIL INTERNATIONAL DES PÊCHERIES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Le Conseil International des Pêcheries de l'Amérique du Nord s'est réuni à New-York du 23 au 25 Septembre 1936, sous la présidence du Dr. H. B. BIGELOW et le Professeur J. HJORT, Vice-Président du Conseil International pour l'Exploration de la Mer, a été l'hôte de ce Conseil.

Depuis 1935, cette Assemblée scientifique, par suite de son développement, a constitué

dans son sein un certain nombre de Comités comparables à ceux existants dans le Conseil International pour l'Exploration de la Mer; ces Comités sont les suivants : Comité Hydrographique, Comité des poissons côtiers, Comité statistique.

Parmi les nombreux travaux en cours, il faut signaler qu'à l'instigation du Gouvernement du Canada et des États-Unis, le Conseil a examiné l'application d'une convention pour le chalutage de l'églefin fixant la dimension des mailles de chaluts destinés à la capture de ce poisson.

De plus, le Comité Hydrographique a décidé la publication annuelle des résultats obtenus au cours des croisières.

Le Comité des Poissons de fond entreprend une étude sur les Merlus par la méthode de marquage et d'examen des écailles.

Le Comité des Poissons pélagiques est décidé à entreprendre une étude systématique du Maquereau et du Hareng au large des côtes des États-Unis et du Canada.

D. — CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR L'EXPLORATION SCIENTIFIQUE DE LA MER MÉDITERRANÉE.

La Commission Internationale pour l'Exploration scientifique de la Mer Méditerranée a tenu à Paris la séance annuelle de son Bureau central sous la présidence du Professeur Grégoire ANTIPA, Directeur du Musée Royal de Bucarest et Vice-Président de la Commission, en l'absence de Son Excellence le Grand Amiral TRAON DI REVEL, retenu en Italie.

Le Bureau central a pris connaissance des publications récentes émanant de la Commission et a fixé les détails de la prochaine Assemblée plénière qui doit prendre place en 1937.

*
* *

Espérant que cet aperçu général des travaux de l'Office des Pêches Maritimes recevra votre Haute approbation, j'ai l'honneur de vous prier d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de mon très profond et très respectueux dévouement.

Paris, le 31 Janvier 1937.

ED. LE DANOIS, Dr. Sc.,
*Directeur de l'Office Scientifique et Technique
des Pêches Maritimes.*